

- Les travaux de réfection des cours d'écoles d'Allonnes et Boisville ont réellement coûtés 64 516.49€, après déduction des subventions, la participation des communes s'élève à 20 265.20€ soit 6 467.34€ pour Allonnes. La commune remboursera la commune de Boisville, qui a porté financièrement le projet, sur présentation du titre.
- Le bornage des chemins est terminé.
- Le devis de clôture du terrain multisports s'élève à 2 169.30€HT, le conseil municipal valide à l'unanimité, ce devis de l'entreprise Clôtures Abreu et fils.
- Plusieurs devis ont été reçus concernant les travaux de changement des portes de garages, changement de la porte de la bibliothèque et mise en place de volets roulants à l'école. Le conseil municipal décide de valider les devis auprès de l'entreprise Toury fermetures. Les devis actualisés seront présentés au prochain conseil.

Achat terrain GFA de l'Epi

Suite à la délibération du 1^{er} juillet 2021, concernant le proposition d'achat de la parcelle AB 110, appartenant au GFA de l'Epi, représenté par Monsieur Le Guevello, d'une superficie de 1 070m², le conseil avait approuvé à l'unanimité l'achat au prix de 48 150€.

Après exposé du Maire, ce dernier propose l'achat de cette parcelle AB 110, au prix de 48 150 €, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Achat terrain succession Luc Réau

Madame Réau Martine quitte la séance, afin de ne pas participer à ce point.

Monsieur le Maire informe que les enfants de Luc Réau, proposent de vendre à la commune les parcelles AB 14 (7 850m²), 19 (1 115m²) et 21 (1 504m²) soit 10 469 m² au total, au prix de 8 000€ l'ensemble.

Suite à cette offre, le Maire propose l'achat de ces parcelles AB 14, 19 et 21 au prix de 8 000€, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de ces 3 parcelles et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Maire informe également que les enfants souhaitent qu'un espace porte le nom de leur père et qu'une clause de non constructibilité soit instaurée sur ces parcelles. Monsieur le Maire confirme que les parcelles ne sont pas constructibles. Après discussion, la majorité du conseil n'est pas favorable à la mise en place d'un espace nominatif.

Questions Diverses

Monsieur Victor Texier demande que la largeur d'un chemin soit vérifiée, car il fait 5 mètres au lieu de 6.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des excès de vitesse relevés par les radars pédagogiques dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45 et ont signé les membres présents.